

REVUE D'Auvergne

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT
(N° 250 de la collection)



Marc Dousse. — Le Livradois au XVIII ^e siècle.....	1
Georges GOUGENHEIM. — Un traité de 1672 sur la manière de purifier l'accent de la province d'Auvergne.....	33
E. ABRAHAM. — Le pays de Murat.....	45
Actes de la Société des Amis de l'Université	56



CLERMONT-FERRAND
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, DE BUSSAC, 2, COURS SABLON

Un traité de 1672

sur la manière de purifier l'accent de la Province d'Auvergne ⁽¹⁾

La bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand possède, sous la cote A 30.105, un petit volume sans nom d'auteur intitulé :

De l'accent de la langue françoise et la manière de le purifier dans nôtre Province. A Clermont. De l'Imprimerie de Nicolas Jacquard, premier Impr. et Lib. ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Evêque et du Clergé. M. DC LXXII. Avec permission.

Cet ouvrage est signalé par Delphy (*Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique*, tome I, Paris, 1905, p. 77, n° 520) avec l'indication suivante : « L'unique exemplaire connu de ce curieux petit livre sans nom d'auteur se trouve dans la belle bibliothèque d'un savant bibliophile auvergnat ».

C'est un in-12 comprenant 24 pages non chiffrées (titre; dédicace à Madame de Saint Herem Abbessse de l'Eclache ; préface) + 62 pages.

Dans sa dédicace l'auteur loue Madame de Saint Herem de sa naissance, de son éducation et de sa fréquentation du grand monde; il soumet son ouvrage à son agrément. Dans sa préface il commence par affirmer que ses compatriotes parlent fort mal : « Comme les autres Provinces n'ont jamais disputé à celle d'Auvergne la gloire d'être fertile en bons esprits : et de les surpasser ordinairement, dans le panchant et dans la capacité que nous avons pour les sciances et pour les Affaires : aussi nous ne scaurions nous défandre du iuste reproche que l'on nous fait, d'avoir l'Accent fort mauvais ».

Il les loue cependant de faire effort pour se corriger :

(1) Communication lue au Congrès des Sociétés savantes de 1931, à Clermont-Ferrand. Je suis redevable à M. A. Dauzat, dont on connaît la compétence en tout ce qui touche les parlers auvergnats, de beaucoup d'améliorations dans l'interprétation linguistique des faits fournis par cet opuscule.

« Il est vray que depuis quinze ou vingt ans, l'on commence d'en revenir : le soin que plusieurs personnes de qualité ont pris, d'élever leurs Enfants à la Langue Françoisé ; et apres cela, le commerce des Etrangers, faisant un heureux changement d'Accent, qui est tout visible à ceux qui ont été quelque tems absens de la Province. Mais il faut avouër qu'il y a encore beaucoup a faire pour achever un si bel ouvrage ».

C'est à cela précisément que l'auteur se propose de travailler. Il constate que « l'Accent est la seule partie de l'Art de l'Orateur que l'on n'a encore-prêque point réglée dans nôtre langue ». Il attribue ce fait à la nature particulière de l'accent :

« C'est peut être, parce que l'Accent étant un *Ton de voix*, il est difficile de le régler par écrit ; et que cela se doit faire par des instructions vivantes, comme l'on règle les Tons de voix en Musique ». Une autre cause peut être que « les Auteurs qui ont travaillé à la Langue » vivaient « au païs du beau Langage ».

Quant à lui, il veut se borner à « marquer les défaus particuliers de la Province ». Qui pourra en effet corriger ces défauts ? Ce ne sont, nous dit-il, ni les Etrangers ni les Provinciaux eux-mêmes : « Nous ne devons pas attendre cet office des Etrangers ; qui connoissent trop peu nos vices, et s'interessent encore moins en nôtre amandement. Ceux même de nos Provinciaux, qui n'ont pas passé bien des années hors du païs, ne sont pas capables de cette entreprize. Parce qu'ils sont trop acoûtumés au mauvais Accent qui règne parmy nous ; et ne respirent pas un air assez libre, pour faire le discernement de ses impuretez ».

Il en arrive à parler de lui. Il reconnaît qu'il n'a pas « acquis ce bel Accent » qu'il remarque en bien des gens. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de vérifier la justesse de cet aveu et de constater qu'il lui arrive de donner comme prononciation correcte une prononciation que les grammairiens contemporains regardent comme provinciale. Cependant il a été hors de sa province et il sait toutes difficultés de l'entreprize : « Je sçay que ie heurte un vice public qui regne dans la multitude même des honnêtes gens, des Doctes, des Orateurs. Il y regne sans y être connu : la plûpart de ceux qui parlent mal, croyans de parler assez bien, et ne discernans qu'un très petit nombre de leurs défaus ». Il sait que son autorité n'est pas grande ; cependant il ne se laissera pas rebuter.

Dès le début de l'ouvrage se pose une question de définition. Que faut-il entendre par *accent* ? Cette définition ne laisse pas de l'embarrasser, d'autant plus qu'il complique le problème en y mêlant des théories relatives à l'accent des langues anciennes qui n'ont rien à voir avec le français du XVII^e siècle :

« L'Accent, que les Anciens ont nommé, *l'Ame et le Tempéramant de la voix*, est une espèce de *Ton*, dont il n'est pas bien facile de donner une description générale : parce qu'étant commun à toutes les langues, elles ne le prennent pas toutes dans le même sens. » (p. 1).

Après avoir parlé de l'accent grec et latin, il aborde l'accent dans la langue française, « en laquelle outre l'Aigu, le Grave, et le Circonflexe, nous reconnoissons plusieurs autres especes d'Accent » (p. 5). Il aboutit à la définition suivante : « *Un Tempéramant de la Voix, qui élève ou abaisse, abrège ou prolonge, aspire ou non, certaines Syllabes; qui en supprime, adjoute, substitue, selon les Regles requës, ou bien contre les Regles. Si c'est selon les Regles, c'est le bon Accent, si c'est contre les Regles, c'est le mauvais Accent.* » (p. 8).

Il est donc bien entendu que par *accent* nous devons entendre uniquement mode de prononciation et non accent au sens technique du mot, soit de hauteur, soit d'intensité. L'auteur signale à cette occasion, sous une forme très gauche et artificielle différents traits de prononciation locale ; nous n'en retiendrons qu'un (car nous retrouverons les autres plus loin) :

« Nous avons nos *Esprits*, ou Aspirations, aussi bien que les Grecs : nous nous en servons dans le bel Accent, aux *Harangues, Heraut, Heros*, etc. Et dans cette Province nous nous moquons de l'Accent du Vulgaire du Canton d'Issoire et d'Ardes, où l'on substitue des Aspirations aux *l*: Exemp. ils disent *Chandahhei* (1) pour *Chandaley* ou Chandelier » (p. 6).

Il étudie ensuite la cause de la corruption des langues depuis la tour de Babel (p. 13-18) et conclut « de maniere qu'à examiner la choses de prés, c'est ordinairement par la corruption de l'Accent que les Langues commencent de changer. » (p. 18) Il cite comme exemple la prononciation *Mouchieur*, au lieu de *Monsieur* et *Prouphete* au lieu de *Prophete*. L'accent de Paris est assez pur, mais la corruption se fait sentir à mesure qu'on s'en éloigne (p. 19). Il voudrait qu'au lieu de chercher à écrire comme l'on prononce, l'on cherchât à prononcer comme l'on écrit. « La complaisance que nos Ayeuls ont eue d'écrire par fois, comme l'on parloit de leur tems, est cause que nous

(1) Au sujet de cette forme *chandahhei* M. A. Dauzat m'écrit : « Pour *l* intervocalique noté *hh* (*chandahhei*), ce son est représenté par un *r* guttural dans le Nord du Cantal, et je ne serais pas surpris que cette prononciation ait existé jadis dans le Sud du Puy-de-Dôme (au Sud et au Sud-Ouest d'Ardes) où on a aujourd'hui *v* (*pavo* = *pelle*) venu de la plaine; un groupe de patois (Vodable), au S.-O. d'Issoire, a *g* (*pago* = *pelle*). L'évolution est d'une part *l* = *w* = *u*, d'autre part *l* = *w* = *gw* = *g* = *g* affriqué = *r* guttural. Tous ces intermédiaires se retrouvent dans les patois actuels, mais il est possible aussi qu'entre *w* et *gw* nous ayons eu une étape *kw*, qui pourrait correspondre à votre *chandahhei* ».

n'entandons prêque point les vieux Livres qui nous restent, et aujourduy il nous vient des Lettres de la Cour, de plusieurs personnes de qualité, qui ne sçachans écrire, que comme l'on y parle (*sic*), il faut des truchemants pour les expliquer » (p. 20-21) Il reproche à l'Académie de donner la première atteinte à l'usage et de commencer à changer la langue. Cette profession de foi conservatrice est d'autant plus curieuse que l'imprimeur a adopté certaines réformes orthographiques : *z* pour *s* intervocalique : *uzons* (p. 6), *complaizance* (p. 20), *uzage* (p. 21), etc..., suppression de *s* non prononcé devant consonne : *Etranger* (préf.), *répondront* (p. 4), *côté* (p. 24), etc..., substitution de *an* à *en* : *souvant* (p. 7), *instrumans* (p. 11), *entandons* (p. 20), *rudimans* (p. 21), et en général dans les adverbes en *ment* : *naturellemant* (p. 11), *communémant* (p. 24), *négligemmant*, *seulemant*, *ordinairement* (p. 25), etc... ; et même substitution de *é* à *ai* : *connéssent* (p. 7).

Puis l'auteur recherche les causes du mauvais accent. Il l'attribue à la conformation des organes de la parole : « Il est constant que du côté de France, on a communémant la bouche petite, et la langue et les lèvres déliées : et c'est pourquoy l'on y parle avec une extrême facilité, on y prononce net, et le discours y est mieux formé qu'ailleurs, et plus beau. En Auvergne, et, singulièrement dans la Limagne, on a la langue et les lèvres grosses et pezantes ; ce qui fait qu'on y parle lentemant et avec pene (quoy que cette difficulté ne soit sensible qu'à ceux qui y font attention). Comme les lèvres épaisses, ne se joignent et ouvrent pas si nettemant, dans chaque expression ; l'on ne sçauroit prononcer si parfaitement : et la nature n'étant pas portée à se faire, dans tous les mots, les petites violances qui seroient nécessaires, pour surmonter cette difficulté ; on prononce négligemmant, et seulement autant qu'il est nécessaire, pour se faire entendre : de manière qu'il n'est pas étrange, qu'il paraisse du mauvais Accent, et d'autres impuretés dans le discours. Enfin, la pituite, dont cette sorte de temperamant abonde, humectant un peu trop les Organes empêche la netteté de l'expression ; contribue nôtre *chi, nij, dij, etc...* (*sic*) et cause d'autres défaus. Dans le haut Auvergne, on a ordinairement la bouche fort grande ; ce qui fait que n'ouvrant les lèvres et les dents qu'à demy, on a l'Accent Languedocien ; comme ie l'ay fait observer à plusieurs personnes ; et chacun expérimentera cet Accent en soy-même, si l'on essaye de parler les dents fermées. » (p. 24-25).

Quelle en est la raison ? « diversité des aliments ou de l'air ? » conformation héréditaire des organes, effet de la « malédiction d'en haut, qui tomba sur les Architectes de Babilone » ? (P. 26-28).

Il y a davantage à retenir de ses affirmations lorsqu'il attribue

certains faits (l'ouverture de *é*, p. 31 ; *o* pour *e* féminin, p. 37) à ce qu'il appelle *le gavot*, c'est à dire le patois auvergnat. (1)

Après ces considérations générales, l'auteur va maintenant chercher à enseigner la bonne prononciation. Il étudie d'abord longuement les voyelles dans l'ordre de l'alphabet ; nous ne suivrons pas le même ordre que lui et nous nous attacherons surtout à relever dans ses observations les prononciations vicieuses qu'il signale comme propres aux Auvergnats.

Parmi ces observations certaines portent sur la longueur des voyelles :

1°/ — *A*.

« Lors que le mot a plus de deux syllabes, et qu'il y en a une ou plusieurs qui finissent par *A*, il faut que la dernière où se trouve cette Voyele soit courte : Exemple : *Orage*, *Effroyable*, *Detestable*, *Etable*, etc... Et c'est l'un des plus insignes défauts de nôtre Province de prolonger ces sortes de syllabes : cet Accent rendant le plus mauvais son, que l'on puisse dire » (p. 32).

Les grammairiens sont en effet d'accord, dès le XVI^e siècle, pour donner comme bref l'*a* des mots en *age* (tels que *orage*) (Thurot, *De la prononciation française*, t. II, p. 668-669) ; mais dans les mots en *able*, c'est seulement vers la fin du XVII^e siècle que l'*a* s'abrège, Hindret (1687) est le premier qui le signale comme bref (id., *ibid.*, t. II, p. 703-704).

2°/ — *E*.

« Il y a encore à régler la quantité de cette Voyele : laquelle on prolonge souvant mal à propos. C'est donc une regle generale ; que les syllabes pénultièmes des mots, qui finissent par *E*, sont breves : comme *Elle*, *Eternelle*, *Vermeille*, *Querelle*, etc. Le contraire est un fort méchant Accent de nôtre Province, où l'on prolonge ces sortes de syllabes. » (p. 37-38) (cf. Thurot, *o. c.*, t. II, p. 664 et 684).

3°/ — *O*.

« Dans le mot même (c'est-à-dire quand *O* n'est pas initial), la syllabe finissant par *O* est brève : comme *Pistole*, *Immole*, *Vole*, *Fole*,

(1) Selon Mistral *gavot* est un « sobriquet que l'on donne en Provence aux montagnards des Alpes et dans le Languedoc à ceux de la Lozère. » M. Dousse, bibliothécaire à la bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, a bien voulu me signaler que *gavot* s'emploie dans la région d'Issoire comme terme de mépris en parlant des gens de la montagne, considérés comme des rustres.

etc... et c'est un Accent fort grossier de cette Province de prolonger ces syllabes » (p. 43) Il admet cependant *o* long devant *z* : *doze, oze, etc.* (sur les mots en *ole* cf. Thurot, t. II, p. 662-663 ; sur les mots en *oze*, II, 601 sqq.).

D'autres observations sont relatives à l'ouverture des voyelles. L'auteur distingue deux sortes d'*e* : l'une « dans son accent naturel, qui est celui qu'elle a lors qu'on la prononce seule, ou bien dans le récit de l'Alphabet (dont chacun peut aisément faire l'expérience » (p. 34), c'est à dire *é* fermé, l'autre a la valeur de *ai*, c'est à dire *e* ouvert. Il veut *ai* pour *e* devant *st* (*beste*), *sn* (*chêne*), *sm* (*même*), *rr* (*verre*) dans *mer, amer*, autrement *e* doit être dans le ton naturel en particulier dans les infinitifs en *er* (1).

Il regrette que cette distinction ne soit pas observée en Auvergne :

« En Province, on fait tout le contraire de ces Regles. Car dans ces derniers mots, où il faut prononcer simplement un *E* ; on substitue *Ai* ; en disant : *Aimair, Allair, Jouair, Boutaille, Queraille, Laittre*, etc. Et dans les autres, où il faut prononcer *ai*, comme, *Baite, Taite, Estre, Chainé, Caraimé, Praitre, Prophaite*, etc. on prononce un *E* simple : en disant *Bête, Tête, Etre, Chêne, Carême, Prophète* : Ce qui dérive sans doute du Gavot ; auquel, parce qu'on dit, *Bétio, Tétio, Cheino, Careimo, Prouphéto*, etc. on retient cet accent dans le François. » (P. 36)

Dans un chapitre *des Equivoques* il veut distinguer par là la 3^e personne du singulier des imparfaits. (*il étoit* prononcé *il étét*, de la 1^{re} du singulier et de la 3^e du pluriel prononcées *j'étais, ils était*) :

« On a accoutumé dans les Provinces, de faire des Equivoques ; ausquelles il est visible, que la manière d'écrire ne donne point d'occasion. La troisième personne du Pluriel des Preterits imparfaits, s'écrit avec *ient* ; par exemple *Etoient, Disoient, Lisoient*. La troisième du singulier des mêmes Preterits, s'écrit avec *it* : par exemple ; *Etoit, Disoit, Lisoit*. Et cependant l'on prononce vulgairement le Pluriel, comme le Singulier : on dit en l'un et en l'autre : *Etét, Disét, Lisét* : si bien que l'on ne peut discerner par cette expression si l'on parle d'une seule personne, ou de plusieurs. Ce défaut n'est pas seulement de notre Province ; il est aussi des autres : et l'on ne voit que les plus Exacts qui l'évitent. Par tout où l'on voit donc écrit, ou bien où l'on devrait prononcer *Etoient, Disoient, Lisoient*, etc... il faut dire *Etait, Disait, Lisait*, tout de même que nous disons, *J'étais, Je*

(1) Sur la distinction entre *mer* et *amer* d'une part et les infinitifs en *er* d'autre part, voir Thurot, *o. c.*, I, 55.

disais, Je lisais. Mais où l'on trouve *Etoit, Disoit, Lisoit* : il faut prononcer *Etét, Disét, Lisét*. » (p. 52-53) (1).

Au sujet de *o* il constate que ses compatriotes substituent *ou* à *o*. Dans les exemples qu'il donne il s'agit soit de *o* nasal (comme *Rome* ou *montrer*) soit de *o* à la protonique, où l'hésitation avait été très longue entre *o* et *ou* (cf. Thurot, *o. c.*, I, 240-242, 252 sqq.) :

« C'est un défaut de Province, de dire *Roume, Houme, Doune, Coume*, etc. pour *Rome, Homme, Donne, Comme*. On y dit aussi, *Prouphète, Proufit, Moutrer*, etc pour *Profit, Prophète, Monstrer*, etc. » (p. 45-46).

Il note deux mauvaises prononciations de *e* féminin : la première consiste dans la prononciation *o* pour *e*, il l'attribue avec raison au « gavot » :

« C'est de la même source que procède la substitution de l'*O* à l'*E* ; dont j'ay parlé cy-dessus. Car on doit sçavoir que tous nos Féminins François, consistent dans des syllabes où il y a un *E*, prononcées en fermant la bouche ; c'est à dire avec l'Accent grave. Par exemple : *Simple, Autre, Vôtre, Simplement, Autrement*, etc... Tous ces *E*, ont l'Accent grave et sont féminins. Or parce que le Gavot met des *O*, pour *E* ; et dit, *Autro, Simplo, Simplement, Autroment* : quantité de personnes retiennent encore cette expression dans le François ; et au lieu de *Autremant, Vôtre, Vne, Exemple*, etc. ils disent *Autromant, Vôtro, Vno, Exemplo*, etc. » (p. 37)

L'autre défaut consiste à substituer un *é* fermé a *e* féminin :

« Dans le haut Auvergne, comme en Languedoc (*sic*) on a accoutumé de confondre les Masculins, et les Féminins, d'une façon particulière : Car en *Visiblemant, Simplement*, etc. l'on fait l'Accent aigu sur la penultième, où il faut le grave. On met aussi l'Aigu sur les articles singuliers, *le, de, me*, etc. en disant *lé Ciel, dé vous, vous mé*, etc. et il faut l'Accent grave ; ces articles étans féminins au singulier. » (p. 40)

Tabourot des Accords, dans son *Dictionnaire des rimes françoises*, 1587, (fol. 15, V^o), avait déjà signalé ce fait précisément pour l'Auvergne. L'*e* demeure féminin « en ces dissillabes *cela, vela, dela, tenir, secret*, etc., et ainsi les prononce mollement le vray François. Les Languedocs, Gascons et Auvergnats disent au contraire *véla, ténir, commencement*, et s'il y a un *é* masculin ils le prononcent comme un foeminin, comme en ces mots *appété, adultéré, espéré*. » Les Grammairiens du XVII^e siècle déclarent cette prononciation « Gasconne » (c'est à dire méridionale) (Thurot, *o. c.*, I, 120).

(1) Je n'ai rien vu dans Thurot qui confirmât cette distinction.

Notre auteur note aussi cette tendance à substituer *e* féminin (qu'il appelle « grave ») à *é* fermé (qu'il appelle « aigu ») à la protonique. Après la remarque précédente il ajoute : « Au contraire, on met le Grave sur les articles pluriels, *des, les, mes*, quoy qu'il y faille l'Aigu ». (p. 40) Il répète cette observation à propos d'autres mots : « La Syllabe qui finit par *S*, suivie de *C*, comme *Descendre, Condescendre*, doit avoir l'« Accent aigu ; et c'est un défaut de Province, de lui donner le Grave et de la faire féminine. » (p. 47) « Enfin il y a à régler les Masculins et les Féminins, lesquels on confond souvent, en faisant l'Accent Grave, où il faut faire l'Aigu. Par exemple en *Necessaire*, on doit faire l'Accent aigu, sur les deux premières syllabes ; et la seconde doit être longue : l'Uzâge retenant dans le François, l'Accent du Latin. Il en est de même, en *Précéder, Concéder, Céder*, etc. Or, il est fort commun dans cette Province, de faire l'Accent grave grave sur ces syllabes qui precedent la dernière. On fait la même faute en *Cét, Cette ? Cét homme, cette femme*. La faute que l'on fait, en prenant *Ceux*, pour *Ces*, n'est pas moins grossière. Car le commun du Monde, dit *Ceux hommes, Ceux gens*, etc. au lieu de dire, *Ces hommes*, etc. Jamais le pronom, *Ceux*, ne se doit ainsi joindre à un nom ; il faut toujours dire, *Ces* ; et n'employer *Ceux*, que quand il est suivi de *Qui, Que*, etc. comme *Ceux qui, Ceux-cy, Ceux que*. » (p. 39-40)

Sur la prononciation de *i* en fin de syllabe, il reproche à ses compatriotes « ce qu'on appelle nôtre *Chi*, qui consiste en ce que dans les syllabes, qui finissent par *I*, comme *ci, di, li, ni, mi*, etc. on prononce si fortement l'*I*, qu'il semble qu'on en met deux. » Il indique le moyen de remédier à ce défaut :

« Et il vaut mieux d'avertir, que le *Chi* procède de ce que dans l'expression de *ci, si, di*, etc. on applique le plat de la langue, aux dents, ou au Palais de la bouche : car par ce moien, l'air et la pituite y étans comprimez, il en résulte necessairement ce mauvais Accent. On doit donc prononcer ces syllabes délicatement ; en appliquant subtilement la pointe de la langue contre les Lèvres, les Dents, ou le Palais ; selon l'organe qui doit contribuer à chacune. Il faut pourtant observer, que lorsque l'*I* precede deux *l*, comme en *Ailleurs, Assaillir, Bouillir*, etc. alors il faut prononcer à l'Auvergnat ; en appliquant le plat de la langue au Palais de la bouche ». (p. 41-42)

Nous avons vu qu'il notait ce son par *nij, dij* et qu'il attribuait cette prononciation à la « pituite... humectant un peu trop les organes » qui « empêche la netteté de l'expression » (1).

(1) Au sujet de ce phénomène, M. A. Dauzat a bien voulu me donner les précisions suivantes : « Il s'agit de palatalisations bien connues, qui

Il ne traite que d'une diphtongue *au*, qu'il semble considérer encore comme telle, alors que déjà au XVI^e siècle, elle était réduite à *o* à Paris et que les grammairiens du XVII^e siècle ne connaissent la prononciation *ao* que pour la Normandie et le Midi de la France (cf. Thurot, *o. c.*, t. I, p. 429-430) Il reproche aux Auvergnats de ne pas prononcer également les deux éléments de cette diphtongue, ceux de Haute Auvergne faisant dominer *a* et ceux de la Basse Auvergne donnant la prépondérance à *o* prononcé d'ailleurs très fermé, ce qu'indique la notation *ou*) :

« Enfin ie doy encore marquer un insigne defaut de cette Province dans la prononciation de la Syllabe *Au* : par exemple, *Auvergne*, *Aux Cieux*, *Au ciel*, etc. dans le haut Auvergne, l'on ouvre si fort la bouche, en prononçant la première syllabe de ces mots; qu'il semble qu'il y ait *Aouvergne*, *Aoux Cieux*, *Aou Ciel* etc. Et au contraire dans le bas País, l'on fait l'Accent circonflexe, n'ouvrant pas assez la bouche sur l'*A*, et la fermant sur *u*, ce qui fait qu'on prononce prêque comme s'il y avait *oOvergne*, *oOux Cieux*, *oOu Ciel*, etc. Or il faut tenir la bouche également ouverte, sur les deux lettres. Ce qui est fort difficile de regler par écrit : et quoy que ce defaut soit tout-à-fait commun, il est si peu de personnes qui y fassent attention, que ie crains qu'on ne le comprenne pas, sur ce que ie viens d'en dire. » (p. 33-34)

Il fait aussi une remarque sur la prononciation d'*i* nasal. On sait qu'en français *i* nasal était passé à *è* nasal. L'observation de l'auteur porte à croire que l'*i* nasal s'était conservé en Auvergne : « Cette Voyele étant suivie de *n*, ou, *m* ; doit être prononcée comme *ei*, Exemple ; *Vin*, *Divin*, *Prince*, *Province*, etc. sont prononcez, *Vein*, *Divein*, *Preince*, *Province*. Et c'est un des defaus de ce País d'exprimer l'*I* trop fortement. » (p. 40-41)

Dangeau (*Lettres d'un Académicien*, 1694, I, 48) signale que beaucoup de provinces prononcent *in* « d'une manière qui approche trop du son de l'*i*, au lieu qu'èle doit aprocher du son de l'*e* », il n'admet le premier son que pour les mots commençant par la « négative *in* » (Thurot, *o. c.*, t. II, p. 480)

Nous avons déjà vu plus haut la substitution de *ou* à *o* nasal dans des mots du type de *Rome* et dans *moutrer* pour *montrer* (cf. Thurot, *o. c.*, II, 511-516).

existent toujours, sans parler des patois, dans le français régional des paysans d'Auvergne : ce sont les sons que j'ai notés *tyi*, *syi*, *fyi*, *pyi*... La remarque de l'auteur : « Il semble qu'il y ait deux *i* » est très juste, à cela près que le premier est semi-voyelle. Autre remarque très juste, digne d'un phonéticien : « le plat de la langue aux dents ou au palais ».

Les remarques relatives aux consonnes sont beaucoup moins étendues que celles qui portent sur les voyelles :

Il mentionne « ce que l'on appelle nôtre *Chi, cha* » : « Le *Cha* se forme dans la prononciation de *Sa, ça* ; *dansa, commença* : lors qu'on y semble joindre *h* ; disant *dancha, commença*. » (p. 41). Nous avons là le traitement local de *s* aboutissant à *ch*, conséquence d'une palatalisation tardive (vers le XVI^e siècle).

Une remarque est rendue assez obscure par la graphie : « Enfin l'on y dit souvent, *Vune, Vuotre*, etc pour *une, vôtre*, etc. » (p. 46) L'interprétation de *Vuotre* est simple : il s'agit du dégagement d'un *u* consonne (*w*) après le *V*. Pour la forme *vune*, sur l'interprétation de laquelle on pourrait hésiter (un *v* initial représentant dans l'orthographe du XVII^e siècle aussi bien un *v* qu'un *u*), elle est due à un développement d'un *v* ; M. Dauzat me cite à l'appui les formes patoises actuelles *vuno* (français régional *vune*), *vonze* (*onze*), *vuît* (*huit*).

Après avoir traité des voyelles et des consonnes, l'auteur aborde ce que nous appelons aujourd'hui la phonétique syntaxique : il remarque que le « commun des gens » en cette Province ne fait point d'élision et prononce *La Province était, l'homme ayant, Comme on*, au lieu de *La provinc'étoit*, mais qu'en revanche on y dit *Les Princ' étoient, ils vienn'ensamble, Ils dinér'avec luy*, pour *les Princes étoient, Ils viennent ensamble, Ils dinèrent avec luy*. (p. 48-49). Il ne faut pas se laisser tromper à la contradiction apparente de ce passage. Il signifie simplement que l'on ne savait pas quand l'on devait élider ou non un *e* final. Au sujet des liaisons l'auteur estime que « c'est un grand défaut de Province de prononcer, *Aimé à boire, Disan à*, etc. supprimant ainsi l'*R*, du premier mot, et le *T* du second. » (p. 49-50).

Bien que l'ouvrage traite en principe de la prononciation nous y trouvons quelques indications sur la morphologie : Dans un chapitre consacré aux conjugaisons l'auteur signale à propos de « l'optatif », la confusion du subjonctif plus que parfait avec le passé antérieur et des formes de 3^{me} personne du singulier, *lusse, aimasse, eusse lu*, faites sur le modèle des deux premières : « Voicy comme l'on fait souvent l'un et l'autre (le Prétérit imparfait et le Prétérit plus que parfait de l' « optatif ») : *Plât à Dieu que ie lusse, que tu lusses, qu'il lusse*: *Plât à Dieu que j'eus lû, que tu eus lû, qu'il eusse lû*. *Plât à Dieu que j'aimasse, que tu aimasse, qu'il aimasse*: *Plât à Dieu, que j'eusse aimé, que tu eus aimé, qu'il eusse aimé*, etc. Tout cela s'appelle confondre les choses ; et l'on peut aisément corriger ce défaut parce que ie viens de dire. » (p. 56) (1).

(1) Sur ces confusions cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. III, p. 324 et n. 1.

L'ouvrage se termine par des conseils aux parents « d'élever leurs Enfants, depuis le Berceau, à la Langue Française ; et de les retirer de la conversation des personnes qui ne parlent que le Gavot » (p. 57) et à la jeunesse « d'ajouter l'application » au soin des parents. (p. 59).

L'intérêt de cet opusculé est double :

1^o. — C'est le premier ouvrage, à notre connaissance, qui ait pour objet de corriger les défauts d'une province déterminée. Les grammairiens du XVI^e (par exemple Sylvius dans son *Isagogè*, 1531) et au XVII^e siècle mentionnent souvent des faits de patois et français provincial (en particulier de picard), mais le souci que nous avons indiqué leur est étranger. Ce petit traité ouvre donc la série des « préservatifs » et des « gasconismes corrigés ». Il précède de loin les autres ouvrages de ce type, puisque le premier que cite M. Brunot (*Histoire de la langue française*, t. VII, p. 324) est le *corollarium* que du Pratel fait figurer à la suite de ses *Principia linguae Burgundicae* (par *lingua Burgundica* il faut entendre « langue française ») publiés à Bruxelles en 1717 (p. 814, sqq.), où il signale un certain nombre de fautes commises par les « Gallo-Belges » (1).

2^o — Le second intérêt de cet ouvrage réside dans les renseignements qu'il nous fournit sur le français parlé en Auvergne. A vrai dire ces renseignements sont assez limités :

a) par le fait que l'auteur s'est borné presque exclusivement à traiter de la prononciation, au lieu que les auteurs des recueils postérieurs réunissent toutes espèces de « locutions vicieuses » ;

b) par l'imprécision du milieu social ; il ne nous dit pas en effet dans quelle mesure le français était parlé et compris en Auvergne. D'après la fin de sa dédicace, il semble désirer être utile à M^{me} de Saint Hérem dans l'éducation de ses nièces, il s'adresserait donc à la plus haute société. Mais il est clair que telle faute qu'il signale, par exemple *Chandahhei*, « chandelier » chez le « vulgaire du canton d'Issoire et d'Ardes », n'existait que chez des personnes dont le patois était la langue habituelle. Cela est visible surtout lorsqu'il signale un double traitement en face d'une même prononciation correcte : par exemple *simploment* (p. 37) et *simplément* (p. 40) ; la première est

(1) A vrai dire on trouve déjà un *Corollarium pro Flandro-Belgis* dans la *Manuductio ad linguam Burgundicam*, du même auteur (p. 346-356), au moins dans l'édition publiée à Louvain en 1696 qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (X. 115 14) ; je n'ai pu consulter la première édition (Louvain, 1689).

certainement plus « patoisante » que l'autre ; elle est le fait de gens qui gardent les sons du patois en parlant français, tandis que dans la seconde il y a un essai pour se rapprocher du son français entendu. Cependant, malgré ses lacunes, cet ouvrage n'en reste pas moins un document précieux en raison de la rareté des témoignages sur le français parlé en Auvergne. (1).

G. GOUGENHEIM.

(1) L'index de Thurot ne donne, s. v. *Auvergnats* que 4 renvois : I, 120 (que nous avons vu), 333 ; II, 383, 395, contre 71 s. v. *Gascons* et 53 s. v. *Picards*.
